

L'an deux mille vingt-deux,

Le jeudi vingt et un juillet à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.



Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 13/07/2022

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOUIN, Karine BOISSONNEAU, Myriam COUTANCEAU, Déborah DUBUIS, David JARRY, Olivier LARMANJAT, Guy NOGRET.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Julien BONNET, Alexandre RAMBAUD, Benoit GOUBAND, Benoit LOISEAU.

Christelle BODIN a été élue secrétaire de séance.

N° 2022-046 PLAN DE FINANCEMENT – REHABILITATION ET AGRANDISSEMENT D'UN LOGEMENT POUR UN PROJET DE MAM

Le coût de l'installation étant estimé à 357 232,64 € HT plan de financement de l'opération peut alors se définir comme suit :

DESIGNATION DES PRESTATIONS	P.U. HT €	DESIGNATION DES PRESTATIONS	MONTANT ESCOMPTÉ
Déconstruction	21 100,00 €	DETR	142 893,06 €
Terrassement - aménagement extérieur	26 900,00 €	Aide TERRITOIRE EN ACTION	20 014,00 €
Gros œuvre	61 500,00 €	Agglo 2 B - Fond de concours	20 000,00 €
Charpente Bois	15 450,00 €	AUTOFINANCEMENT	174 325,58 €
Ravalement	5 000,00 €		
Couverture tuile - zingueries	12 850,00 €		
Menuiseries extérieures - intérieures	26 200,00 €		
Cloisons sèches-faux plafond	29 100,00 €		
Carrelage-faïence	12 500,00 €		
Plomberie-chauffage	25 500,00 €		
Ventilation-électricité-sécurité	12 750,00 €		
photovoltaïque	12 000,00 €		
Peinture-sol PVC	18 500,00 €		
Enseigne	2 400,00 €		
Agencement	20 630,00 €		
Mobilier	6 000,00 €		
SPS-Amiante-Contrôle technique	7 640,67 €		
Maîtrise d'œuvre	35 031,97 €		
Etude thermique-test étanchéité-étude de sol	6 180,00 €		
TOTAL HT	357 232,64 €	TOTAL HT	357 232,64 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **DE SOLLICITER** les subventions auprès du Département des Deux-Sèvres (solidarité rurale), de la Préfecture des Deux-Sèvres (DETR) et de l'Agglo 2 B (fond de concours).
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de procéder à la bonne exécution de la présente délibération.

REÇU EN PREFECTURE

LARGEASSE, le 25 juillet 2021 le 29/07/2022

Le Maire, Jean-Jacques GARNIER

99_DE-079-217901479-20220721-DEL2022046-

